

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 janvier 2020

N° 2020-8

Référence écriture délib :  
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	53 Dont 5 procurations
Votes pour : 53	
Vote(s) contre : 0	
Abstention(s) : 0	
Refus de vote : 0	
Date de la convocation :	27 décembre 2019

L'an deux mille vingt, le 7 janvier, à 20h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

**Présents votants (48)** : PUCEL Matthieu, TREY Jean-Claude, MOUINIQ Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, CARROT Jean-Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, BECH Jean-Pierre, DE BENQUE Gilbert, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BESSONE Michel, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, SERMET André, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Dominique, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel

**Présents non votant** : TARDOS Jean, PEFONTAN Marie-Madeleine, DUPOUY Marie-France, BAHEU Benoît, PRUGENT-LERE Fernande

**Absents (11)** : CHATILLON Frédéric, GISTAU Patrick, VIDALON Patricia, GAY Eric, ROCHER Jacques, AUTHENAC Philippe, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, FORTINE Didier, FOURCADE Dominique, CASCARRE Victor

**OBJET** : Budget GEMAPI –  
Dissolution au 01/01/2020

**Procurations (5)** : VIDAL Thierry à TREY Jean-Claude  
DESMARAIS Nadine à DELCASSO Maryse  
BORDE Michel à MUR François  
BOUYGARD Pierre à ARMANET Henri  
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri

Madame Hélène MALERE a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Compte tenu du transfert de la compétence GEMAPI au PETER des Nestes, Monsieur le Président propose de dissoudre le budget annexe GEMAPI, et de créer une ligne analytique spécifique GEMAPI dans le budget principal de la CCAL.

Un PV de transfert de l'actif de ce budget au PETR devra être établi. (Travaux du Barricave).

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires d'en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

- D'approuver la dissolution du budget GEMAPI ;
- de mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président  
Philippe CARRERE

  
COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU